

BILAN ANNUEL 2024

Cour administrative d'appel de Versailles



Nathalie MASSIAS
Présidente de la cour
administrative d'appel
de Versailles



Effectifs de la juridiction :

70

personnes dont :

29

magistrates
et magistrats

41

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ L'élément marquant de l'année 2024 a été la hausse sensible du nombre des affaires enregistrées, au nombre de 3 400. Cette augmentation concerne tous les principaux contentieux : fiscalité, urbanisme, fonction publique, étrangers.

Grâce à l'effort de tous, magistrats, personnels de greffe et aides à la décision et à une nouvelle organisation, le nombre d'affaires jugées a également progressé de 9% par rapport à 2023. Cet effort a en outre permis de ramener le nombre d'affaires de plus de deux ans à environ 200, soit à peine plus de 5 % du volume total de dossiers en attente d'être jugés.

Compte tenu de son territoire contrasté, la cour a eu à juger des contentieux diversifiés, reflète tout à la fois du monde rural et des zones urbaines.

Ainsi, elle a tranché sur divers litiges liés à la construction des infrastructures de transports publics du Grand Paris, notamment la construction de la gare de Gonesse, mais aussi sur des contentieux d'implantation d'éoliennes, particulièrement dynamiques dans la région centre Val de Loire, ou encore sur des litiges concernant le respect du principe de laïcité.

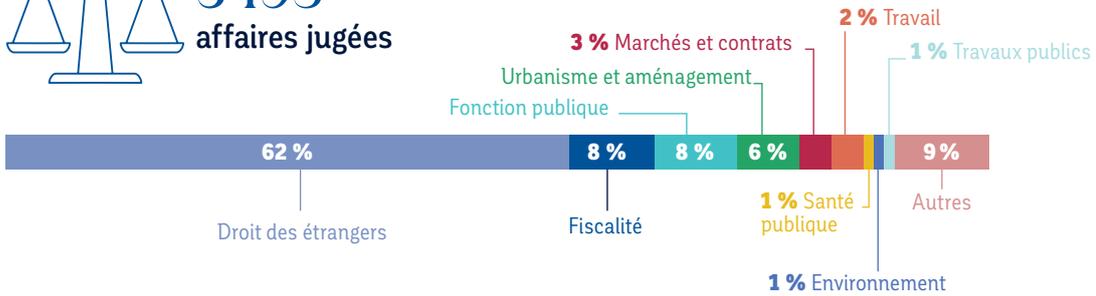
La cour a poursuivi ses efforts de développement de la médiation en signant des conventions avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la grande et de la petite couronne.

Enfin, un événement à signaler : en novembre 2024, la cour a eu l'honneur d'accueillir le colloque de l'ACA-Europe, regroupant notamment les présidents des hautes juridictions administratives européennes.

2024 en chiffres



3 195 affaires jugées



Travaux publics : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : réglementation et exécution des marchés de l'État et des collectivités territoriales

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 an 2 mois et 28 jours de délai moyen de jugement

- 24 jours par rapport à 2023



85,6 %

Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



10

médiations engagées



1 398

affaires jugées en moins d'un an



La spécificité des cours administratives d'appel : le contentieux des éoliennes terrestres

8 → 3 %

affaires jugées en 2024

du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national